MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2018

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :
L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2018, déposés en mai 2019, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 6 424 284 $. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2018 s'est terminée avec un déficit de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 17 622 $. L'excédent de fonctionnement affecté (réservé pour le budget 2019) s'établit à 250 000 $. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 486 494 $ et s'expliquent par le fonds de roulement de 282 167 $ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés de 204 327 $. La dette à long terme au 31 décembre 2018 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 139 079 $ dont 1 528 584 $ est à la charge du Gouvernement du Québec et ses entreprises.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal… ».

Voici la rémunération 2018 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	15 529,58 $	7 765,39 $	23 294,97 $
Maire (MRC)	2 314,14 $	1 157,06 $	3 471,20 $
Maire suppléant (MRC)	3 455,10 $	1 727,55 $	5 182,65 $
Conseillers	5 177,00 $	2 588,50 $	7 765,50 $

MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus au cours de la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2018

En 2017, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 582 180 $ du gouvernement du Québec dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructure Québec-municipalités (PIQM). En 2018, cette subvention pour la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire a permis à la Municipalité de répondre à ses obligations tant en vertu des normes de santé et sécurité au travail qu'en matière de fourniture de services aux citoyens, et ce, tout en respectant la capacité financière des citoyennes et citoyens de contribuer au projet. Le coût total du projet s'élève maintenant à près de 1 020 000 $ et il ne reste que des travaux d'ensemencement à effectuer pour clôturer le projet.

Une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est à prévoir pour l'année 2019 et sera utilisée en partie pour terminer les travaux sur le chemin Shrewsbury.

En date du 31 décembre 2018, on observe la construction de quinze (15) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 3 906 885 $. Il y a eu des demandes pour quatre (4) garages détachés pour une valeur estimé de 135 000 $ et vingt-et-un (21) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimé de 1 569 800 $. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

Le dépôt du rôle triennal (durée de trois ans 2018-2020) entraînera une légère augmentation des valeurs imposables. La valeur foncière servant à la taxation 2019 s'élève à 280 932 100 $ en valeur imposable comparativement à 277 381 300 $ pour l'année 2018, soit une augmentation moyenne de 1 %.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2018, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2018 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Michel Boyer, maire

Original signé

5 juin 2019

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2019.